

ONE TRADE AFRICA

DÉCLARATION DE DAKAR

Compétitivité des MPME ouest-africaines dans la ZLECAf

Préambule:

Au regard de l'importance du rôle du secteur privé africain dans la marche vers la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), un Forum pour la sous-région de l'Afrique de l'Ouest s'est tenu le 13 octobre 2020 en présentiel à Dakar. Le Forum a également été relayé virtuellement afin de permettre à toutes les parties prenantes d'Afrique de l'Ouest de prendre part aux échanges. Ce Forum, intitulé « Accroître les exportations dans la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) », a été organisé par le Centre du commerce international (ITC), en collaboration avec le Ministère du Commerce et des PME du Sénégal, à l'attention du secteur privé, et en particulier des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) afin de leur permettre de tirer pleinement profit des opportunités économiques offertes par le grand marché unique africain.

CONSIDÉRANT CE NOUVEL ÉLAN APPORTÉ À L'INTÉGRATION AFRICAINE

Le 21 mars 2018, 44 États membres de l'Union africaine ont signé l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) à Kigali, au Rwanda. L'Accord est entré en vigueur le 30 mai 2019, un mois après le dépôt du 22^{ème} instrument de ratification.

La signature de l'Accord portant création de la ZLECAf comporte de multiples enjeux, défis et perspectives. Il s'agit, assurément, d'un nouvel élan apporté à l'intégration africaine tant prônée par les « Pères Fondateurs » de l'unité africaine qui ont œuvré sans relâche pour bannir et/ou atténuer les effets de la balkanisation de l'Afrique.

La ZLECAf deviendra à terme le marché commun le plus grand de toute l'histoire du commerce international, depuis le GATT et l'OMC, en réunissant les cinquante-cinq (55) pays africains. Elle procurera toute une série d'avantages en termes de développement socioéconomique, grâce au développement d'échanges commerciaux, à la transformation structurelle, à la création d'emploi productif et à la réduction de la pauvreté.

La baisse des droits de douanes et la réduction des barrières non tarifaires vont créer des opportunités pour le commerce de produits naturels, pour la transformation de l'industrie et pour la diversification de produits exportés.

CONSCIENTS DE LA PLACE ET DU RÔLE DU SECTEUR PRIVÉ AFRICAIN

Le secteur privé africain occupe une place importante dans la marche vers la Zone de libre-échange continentale. Le secteur privé, en particulier les MPME, socle et filet socioéconomique par excellence des pays africains, occupent à elles seules plus de 80 % du tissu économique et industriel. Ainsi, la ZLECAf sera une rampe de lancement pour les MPME, un « terrain d'apprentissage » avant d'affronter les « plus grands », et offrira de meilleures opportunités d'insertion au sein des chaînes de valeur régionales et mondiales.

La ZLECAf constitue ainsi un levier extraordinaire de croissance des échanges au sein d'un continent en décalage par rapport aux autres ensembles régionaux et/ou continentaux en matière de commerce transfrontalier (moins de 20 % en Afrique, contre 60 à 80 % pour le reste du monde).

La ZLECAf offre notamment une plateforme d'épanouissement et d'expansion absolue pour les opérateurs économiques africains, qui, à travers les exportations intra-africaines, se renforceront et

La ZLECAf permet aux MPME d'améliorer leur compétitivité, d'accroître leur gamme de produits à destination des consommateurs du continent africain avec une plus forte valeur ajoutée, d'innover dans la transformation, de sécuriser leur chiffre d'affaires et bien évidemment, de créer des emplois et de nouveaux emplois dans des secteurs à fort potentiel de développement.

CONSCIENTS du rôle prééminent de l'État dans la mise en œuvre de la promotion et de la résilience des MPME, et du fait que « trop de structures font Tout et Contre Tous, à la fois » en matière de gouvernance des MPME, il est urgent d'instaurer une « nouvelle vision institutionnelle » destinée à rationaliser les actions mises en œuvre au sein des gouvernements, pour éviter des doublons et/ou des conflits de compétences et/ou de structures, l'objectif étant de tout faire pour favoriser et renforcer l'entreprise et qu'une seule entité gouvernementale soit responsable de la mise en œuvre et réponde des résultats et autres conséquences.

RECONNAISSANT LA PLACE, LE RÔLE ET LES ATTENTES DES FEMMES ET DE LA JEUNESSE

La ZLECAf s'insère dans une politique globale et harmonieuse, déclinée à travers l'Agenda 2063 de l'Afrique. Selon des études, les femmes sont les couches de la population qui souffrent le plus de problèmes liés au commerce transfrontalier (70 % environ). Par ailleurs, la majorité des commerçants transfrontaliers informels sont des femmes, qui représentent à elles seules 70 % du secteur informel. Il s'agira de prendre en considération leur rôle dans le commerce transfrontalier informel, de mieux les impliquer dans la ZLECAf et de procéder aux accords et allocations de ressources nécessaires à la promotion des femmes et des jeunes d'Afrique. Grâce au marché commun, ils deviendront de puissants atouts offrant valeur ajoutée et richesse à la Nation, une richesse principalement créée par les MPME, les femmes et les jeunes.

CONSIDÉRANT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'environnement reste – au-delà des clivages géographiques et économiques dans le monde – un défi majeur pour l'Afrique. La ZLECAf est résolument orientée vers la promotion et la sauvegarde du développement durable, notamment par l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD), en particulier ceux en direction de la jeunesse et des femmes.

RÉAFFIRMANT LA NÉCESSITÉ DE PARTENARIATS POUR FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZLECAF

Aux côtés des institutions africaines qui réalisent un travail considérable pour concrétiser la ZLECAf, on retrouve plusieurs partenaires au développement qui soutiennent la construction de l'intégration régionale par le commerce.

Le Centre du commerce international (ITC), point focal du système des Nations Unies pour la promotion du secteur privé, en particulier dans les pays en développement et dans les pays les moins avancés (PMA), dispose d'une « bonne longueur d'avance » dans l'appui et le soutien aux entreprises, en particulier celles des pays africains, lesquels bénéficient de plus de 6 % du budget de l'organisation. L'assistance technique et multiforme offerte par l'ITC en matière de commerce permet aux MPME de mieux tirer profit des avantages offerts par la mise en place du grand marché africain.

De même, l'ITC apporte une contribution technique au niveau de la sélection des chaînes de valeur régionales prioritaires à promouvoir dans la ZLECAf.

En outre, sur mandat de la Commission de l'Union africaine et sur contribution de l'Union européenne, l'ITC aide à la mise en place d'un Observatoire continental du commerce pour mieux capter, mesurer et suivre le commerce intra-africain. Ainsi, un outil en ligne pour les négociations est également mis à la disposition des Négociateurs en chef africains pour appuyer leur démarche, notamment sur les concessions tarifaires et autres aspects pertinents des négociations.

Enfin, à travers son programme d'autonomisation économique des femmes, un appui aux organisations professionnelles détenues pas des femmes (Initiative « *SheTrade* ») est également proposé afin qu'elles puissent intégrer la ZLECAf et accroître leurs perspectives de développement. L'ITC promeut notamment un dialogue public privé national, régional et continental structuré et fructueux permettant de refléter la vision et les suggestions des MPME, afin de garantir que la ZLECAf soit une réelle opportunité d'expansion pour le secteur privé, en particulier pour les femmes et les jeunes.

Une « note d'espoir » est apparue en juin 2020, lorsque la Banque africaine d'import-export (AFREXIMBANK) a signé avec l'ITC un Partenariat visant à développer un programme de formation sur l'exportation dans la ZLECAf. Ce programme, actuellement en phase pilote, couvrira trois pays (Côte d'Ivoire, Nigeria et Rwanda), et a pour but de sensibiliser, informer et former les entreprises aux démarches d'exportation spécifiques à la ZLECAf.

Dans ce contexte positif et prometteur, ce « cercle vertueux » déjà en mouvement, le Forum de Dakar, à travers cette « *Déclaration de Dakar* », promeut les actions suivantes et invite les parties prenantes à redoubler d'efforts afin de réussir ce « pari audacieux » d'un marché commun africain. Les Partenaires de l'Afrique, en particulier les acteurs de la ZLECAf, sont invités à la mobilisation accrue des efforts, en particulier : (i) les gouvernements ; (ii) le secteur privé ; (iii) les partenaires techniques et financiers ; (iv) les banques et établissements de crédit ; (v) les institutions d'appui au commerce et le secteur privé ; (vi) les femmes et les jeunes ; (vii) les institutions du monde académique et des organismes spécialisés dans l'assistance technique liée au commerce (ATLC).

Outre des mesures horizontales, les mesures suivantes ont été identifiées comme étant « au cœur » de l'action, de la promotion et de la résilience des MPME, en particulier des femmes et des jeunes :

I. À la charge des gouvernements

- Élaborer un cadre stratégique et opérationnel spécifique aux MPME dirigées par des femmes et des jeunes à travers une « Stratégie ZLECAf - MPME », notamment à travers les axes suivants :
 - L'amélioration de l'accès au financement adapté aux besoins des MPME ;
 - L'émergence d'une « nouvelle vision institutionnelle » devant déboucher sur une « nouvelle gouvernance commerciale et économique » des MPME ;
 - La promotion de la culture d'entreprise et la prise en compte des acquis de « l'ère de la COVID-19 » ;
 - Le placement des MPME au cœur du dispositif de promotion des exportations pour les produits et services présentant un intérêt majeur à l'export.
- Accomplir les formalités de ratification pour une mise en œuvre effective de l'Accord et vulgariser le Protocole d'Accord de la ZLECAf, en vue de son opérationnalisation effective le 1^{er} janvier 2022.

II. À la charge du secteur privé

- Développer un cadre stratégique et opérationnel spécifique aux MPME dirigées par les femmes et les jeunes sur la base d'une feuille de route, d'un chronogramme et d'indicateurs de performance, pour une participation plus active des MPME à la promotion et à l'appropriation de la ZLECAf, notamment à travers l'insertion dans les chaînes de valeur continentales, voire mondiales et la création et l'accompagnement de « Champions ZLECAf » au sein des MPME et, en particulier des femmes et des jeunes en vue de leur promotion et résilience ;
- Proposer des produits de qualité, transformés, diversifiés, compétitifs et à haute valeur ajoutée, pour satisfaire une bonne partie de la demande nationale mais également sous régionale, régionale et continentale ;

- Assurer et anticiper la préparation de la « Phase 2 » des négociations sur la ZLECAf, en particulier dans les domaines liés aux commerce des services, aux investissements, à la propriété intellectuelle et au commerce électronique ;
- Renforcer les capacités pour des produits de qualité, transformés, diversifiés, compétitifs et à haute valeur ajoutée, pour satisfaire une bonne partie de la demande nationale mais également sous régionale, régionale et continentale.

III. À la charge des Institutions d'appui au commerce

- Élaborer un Programme d'information, d'éducation et de communication (IEC) en direction du secteur privé ouest africain concernant le contenu, les défis et les opportunités de la ZLECAf, en particulier pour sensibiliser, informer et engager les MPME dans l'opérationnalisation de la ZLECAf ;
- Assurer le portage et le plaidoyer de toutes les mesures déclinées dans la « Déclaration de Dakar » en faveur des MPME et en assurer le suivi et l'évaluation, y compris périodiquement, et servir comme « garant » de la bonne exécution des décisions prises ou à prendre en direction des MPME ;
- Vulgariser le Protocole d'Accord de la ZLECAf, particulièrement sur la libre circulation des biens et personnes, pour une meilleure appropriation par les femmes et les jeunes, afin de limiter les entraves et obstacles à la facilitation des échanges en vue d'une participation plus effective des MPME dans l'opérationnalisation de la ZLECAf ;
- Placer les MPME au cœur du dispositif de promotion des exportations, grâce à une assistance ciblée et permanente pour l'insertion dans les chaînes de valeur et à la création et à l'accompagnement de « Champions MPME » par produits, par services, par régions et par secteurs ;
- Appuyer la mise en place d'un « Corps de Jeunes Ambassadeurs de la ZLECAf », avec pour objectif majeur de « booster » l'employabilité des jeunes et la promotion des femmes et, ainsi soutenir leurs efforts en vue de leur résilience ;
- Développer des programmes d'assistance technique et financière pour permettre au commerce électronique de jouer un rôle dans l'amélioration de la compétitivité des économies africaines, notamment pour favoriser son insertion dans les chaînes de valeur régionales et continentales par le biais des technologies de l'information et de la communication (TIC).

IV. À la charge des femmes et des jeunes

- S'approprier les mesures prises en direction du secteur privé national et participer à leur mise en œuvre afin d'établir une « discrimination positive » envers les femmes et les jeunes, tout en assurant un suivi permanent des mesures prises et en créant une relation avec les acteurs concernés ;
- S'insérer et se positionner au sein des chaînes de valeur et veiller à l'émergence de « Champions MPME » spécialisés par produits, services, régions et par secteurs ou filières de l'économie nationale, y compris dans le cadre de partenariats, alliances et fusions à sceller en Afrique et dans les pays tiers, afin d'assurer leur capacité à offrir des produits de qualité, transformés, diversifiés, compétitifs et à haute valeur ajoutée, sur le marché national, continental et international ;
- Promouvoir la mobilité et l'employabilité des jeunes et leur permettre de se doter de capacités et de moyens techniques et financiers appropriés pour les encourager à conquérir de nouvelles opportunités offertes par la ZLECAf ;
Concourir à la mobilisation des efforts et ressources en vue de la mise en place du « Corps de Jeunes Ambassadeurs de la ZLECAf ».

V. Mesures horizontales et d'accompagnement

Les actions suivantes sont identifiées comme devant permettre une meilleure exécution des mesures adoptées à Dakar, notamment :

- Accorder une attention particulière aux mécanismes de financement innovants et adéquats portant sur des domaines exclusivement réservés, en totalité ou partiellement, aux MPME et dans des filières « mal desservies » comme la transformation des produits agricoles locaux, l'artisanat, le mobilier, les services professionnels, les textiles et l'habillement, le tourisme communautaire, les industries culturelles, la pêche, ainsi que les technologies de l'information et de la communication ;
- Soutenir les efforts de renforcement des capacités institutionnelles, techniques et financières en direction des MPME, des femmes et des jeunes, dans leurs stratégies de conquête de nouveaux marchés africains, notamment dans des domaines exclusivement réservés, en totalité ou partiellement, aux MPME et dans des filières « mal desservies » comme la transformation des produits agricoles locaux, l'artisanat, le mobilier, les services professionnels, les textiles et l'habillement, le tourisme communautaire les industries culturelles, la pêche, ainsi que les technologies de l'information et de la communication ;
- Soutenir le développement du commerce électronique en investissant dans le développement de politiques en faveur du numérique, des évaluations de l'état de préparation au commerce électronique, la recherche universitaire et l'assistance technique ;
- Promouvoir la création d'instruments bancaires et de mécanismes souples de financement réservés aux MPME favorisant leur inclusion financière et dédiés à l'accroissement des exportations par les MPME vers le marché africain, y compris à travers un « Guichet unique MPME » dans les établissements bancaires et financiers et la mise en place d'un fonds communautaire d'appui et d'accompagnement des MPME ;
- Analyser, synthétiser et diffuser des informations sur les questions de l'Accord portant sur la ZLECAf, l'OMC et autres accords sectoriels dans les Protocoles d'Accord sur la ZLECAf, à travers des supports adéquats et présentant un intérêt particulier pour les MPME, notamment sur les règles d'origine, la fourniture de services dans les secteurs concernés par la ZLECAf (les services professionnels, les services financiers, la communication et le tourisme), ainsi que sur les investissements.